

**UNE SOCIÉTÉ HARMONIEUSE
ANCREE DANS LES VALEURS
CULTURELLES, TRADITIONNELLES
ET RELIGIEUSES DU PAYS, FORTE DE
SES DIVERSITES, OUVERTE AU
MONDE ET CAPABLE DE SURMONTER
LES TRAUMATISMES DUES A LA
CRISE**

Propositions du Candidat Moussa MARA.

SOMMAIRE A ACTUALISER

A. GERER SOCIALEMENT LA SORTIE DE CRISE	3
I ENCOURAGER ET GERER LE RETOUR DES DEPLACES ET REFUGIES	4
II LA REINSTALLATION DES POPULATIONS DEPLACEES ET REFUGIEES	ERREUR ! SIGNET NON DÉFINI.
V. L'APPUI A L'ACCES AUX SERVICES DE MICRO-FINANCE EST UNE PRIORITE	ERREUR ! SIGNET NON DÉFINI.
B. LES VALEURS SOCIALES ET RELIGIEUSES PRESERVEES POUR UNE SOCIETE HARMONIEUSE ET PROPICE AU PROGRES, OUVERTE A LA RECONCILIATION DES CŒURS ET DES ESPRITS.	7
I. PROTEGEONS NOTRE SOCIETE EN PROTÉGEANT NOS VALEURS	10
II. DES VALEURS SOUTENUES VERS LE PROGRÈS	12
III. UN CADRE JURIDIQUE POUR UNE SOCIETE RECONCILIEE AVEC ELLE-MEME	14
C. LA CULTURE, UNE RICHESSE IGNOREE QUE NOUS ALLONS METTRE EN VALEUR PAR SA PROMOTION VERS UNE INDUSTRIE CULTURELLE.	15
I. LA CRISE ACTUELLE ET NOTRE SOUTIEN VERS LES PROJETS CULTURELS AU CŒUR DU «VIVRE-ENSEMBLE».	18
II. LA CULTURE : POLE PRIORITAIRE DE DEVELOPPEMENT	19
III. LE TOURISME ET L'ARTISANAT COMME INDUCTEURS DE RICHESSE ET PROTECTEURS DE NOS CULTURES.	22
D. LA SOLIDARITÉ ENVERS LE GENRE, ENTRE LES GÉNÉRATIONS, ENVERS LES DÉMUNIS ET LES HANDICAPÉS	25
I. LA PROMOTION DES FEMMES DANS TOUS LES SECTEURS	27
II. LA SOLIDARITE ENVERS LES GROUPES SPECIFIQUES	28
3.1 LA PROMOTION DU GENRE	ERREUR ! SIGNET NON DÉFINI.
3.2 LA SOLIDARITE ENTRE LES GENERATIONS	29
3.3 LA SOLIDARITE ENVERS LES PERSONNES HANDICAPEES (PHYSIQUE ET MENTAL)	30
3.4 LA SOLIDARITE ENVERS LES GROUPES DEMUNIS	31
III. AXES STRATEGIQUES POUR ASSURER UNE SOLIDARITE ACTIVE	ERREUR ! SIGNET NON DÉFINI.
4.1 L'EDUCATION ET LA FORMATION	ERREUR ! SIGNET NON DÉFINI.
4.2 LE DEVELOPPEMENT DU PARTENARIAT ENTRE LES ONG ET LES ASSOCIATIONS DE FEMMES, PERSONNES AGEES, HANDICAPEES ET PERSONNES DEMUNIES	ERREUR ! SIGNET NON DÉFINI.
4.3 LE RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL ET ORGANISATIONNEL	ERREUR ! SIGNET NON DÉFINI.
4.4 LE RENFORCEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE DES INDIVIDUS ET DES FAMILLES	ERREUR ! SIGNET NON DÉFINI.

A. GERER SOCIALEMENT LA SORTIE DE CRISE

I ENCOURAGER ET GERER LE RETOUR DES DEPLACES ET REFUGIES

Près de 480 000 personnes ont quitté leur domicile dans les régions du Nord depuis début 2012 : environ 292 000 seraient déplacés au Mali tandis que 177 000 se seraient réfugiés à l'étranger. Fin 2012, près de 27 % des déplacés étaient situés dans les régions du Nord. 85% des déplacés ont fui à cause du conflit au Nord et 15% en raison de la crise alimentaire et nutritionnelle. L'insécurité alimentaire toucherait 198 000 personnes déplacées, soit plus de 50% d'entre elles. Cette situation a amené le Gouvernement à prendre des dispositions particulières, dont l'enregistrement des déplacés, l'appui aux familles qui accueillent des déplacés, l'appui pour l'accès au logement et aux services de santé, la distribution de vivres, de médicaments, de moustiquaires, de kits scolaires et la distribution de Programmes scolaires et manuels dans les camps au Burkina Faso, au Niger, en Mauritanie et en Algérie, l'appui au retour des populations déplacées qui essayent de regagner leur domicile (bons de transport).

Nous allons agir dans différentes directions :

- Poursuivre et amplifier tous les efforts du Gouvernement de transition vers le retour des déplacés et des réfugiés ;
- Engager clairement et franchement un processus inclusif de dialogue et de réconciliation fondé sur la confiance entre l'ensemble des communautés pour établir un environnement propice à la paix ;
- Maintenir la paix et la sécurité et donner des gages aux déplacés et réfugiés n'ayant rien à se reprocher pour un retour dans leurs villes et villages ;
- Grâce au dispositif international et avec la ferme implication des forces armées et de sécurité nationales, maintenir une sécurité et une quiétude durables sur l'ensemble du territoire ;
- Mettre à profit la disponibilité des organisations communautaires, des ONGs nationales et internationales et des personnalités respectées pour sensibiliser, convaincre les déplacés et réfugiés à revenir s'installer dans leurs villes et villages
- Poursuivre les efforts en vue de garantir à tous les enfants déplacés vers le sud une éducation de qualité. Pour cela, il faut :
 - ✓ Renforcer la mise en place un dispositif d'Education adapté dans les zones de crise ;
 - ✓ Continuer à nous informer sur la situation (dégâts dans les écoles, recenser les victimes par école, localiser des établissements scolaires) ;
 - ✓ Identifier les partenaires en vue d'une mobilisation des ressources financières ;
 - ✓ Disposer des modules de formation des enseignants ;
 - ✓ Supporter les structures décentralisées, AE/CAP du Ministère de l'éducation nationale en vue de la reconstruction des écoles endommagées.

- Faire participer les parents à une gestion de proximité de l'urgence. Pour cela, il faut :
 - ✓ Sensibiliser les parents et toute la communauté d'apprentissage sur la crise ;
 - ✓ Amener les parents et la communauté à identifier des espaces ouverts pour servir de classe.
- Assurer une prise en charge psycho-sociale des enfants :
 - ✓ Faire intervenir un personnel spécialisé (médecins, psychologues, remise de l'enfant dans son environnement social et familial).
- Aider de manière générale toutes les personnes menacées d'insécurité alimentaire dans le pays : Selon les données du Commissariat à la Sécurité Alimentaire 2,97 millions d'individus sont en situation d'insécurité alimentaire, dont 1,84 millions à risque d'insécurité alimentaire sévère. Parmi eux, 747 000 personnes ont un besoin immédiat d'aide alimentaire et 660 000 enfants de moins de 5 ans menacés de malnutrition aigüe ;
- Renforcer les capacités de prise en charge des traumatismes au sein des établissements publics hospitaliers et des Centres de Santé de Référence dans la zone tampon du conflit ;
- Réhabiliter rapidement le patrimoine culturel avec le soutien de la communauté internationale avant la fin de l'année 2013;
- Restaurer les manuscrits de l'institut des hautes études et de recherche islamique Ahmed Baba de Tombouctou ;
- Informer et sensibiliser les populations et les réseaux sociaux sur l'importance de la sauvegarde de l'unité nationale et de la cohésion sociale.

II LA PROTECTION DES DROITS HUMAINS ET L'APPUI A L'ACCES A DES ACTIVITES REMUNERATRICES EST INDISPENSABLE

- Poursuivre les initiatives de la transition pour soutenir les victimes d'une application violente de la charia au Nord du Mali, faciliter la réinsertion des enfants enrôlés par des groupes armés (175 cas recensés jusqu'à présent),
- Impliquer fortement les forces armées maliennes et la MISMA/MINUSMA à déminer le Nord et éviter les accidents (depuis le début du conflit, les mines terrestres non explosées ont blessé 21 personnes de moins de 18 ans, et 4 d'entre elles sont décédées) ;
- Accompagner les assistances psychologiques aux personnes victimes d'abus sexuelles depuis le début du conflit et mettre en place des programmes d'éducation civique sur les violences sexuelles, notamment dans le Nord.
- Généraliser les travaux à Haute intensité en main d'œuvre (HIMO) afin d'augmenter les revenus des plus démunis. Ces travaux seront rémunérés au salaire minimum et cibleront les plus démunis. Ces travaux peuvent notamment permettre la construction/réhabilitation de pistes rurales, de périmètres irrigués, de champs agricoles, de bâtiments publics, des 177 centres de santé du Nord...
- Soutenir et développer les initiatives de soutien au redémarrage des activités socio économiques, accompagner les projets, obtenir la participation des amis du Mali afin de constituer peu à peu un environnement socio économique propice à la reprise de la vie au Nord ;
- Lancer un plan national de relance économique au Nord avec plusieurs volets (énergie, infrastructure...) et contenant un chapitre relatif à la micro finance orientée vers le soutien à la reprise des activités par les populations ;
- Encadrer et soutenir les artisans déplacés.

**B. LES VALEURS SOCIALES ET RELIGIEUSES PRESERVEES
POUR UNE SOCIETE HARMONIEUSE ET PROPICE AU
PROGRES, OUVERTE A LA RECONCILIATION DES CŒURS ET
DES ESPRITS.**

Le Mali millénaire, celui dont nous sommes fiers et qu'on rappelle à chaque occasion était un pays de civilisations, de grande organisation étatique avec la succession de plusieurs empires et royaumes ayant des racines profondément ancrées dans des valeurs humaines intemporelles. Ces valeurs sont le creuset de notre société.

Ces valeurs constituent encore aujourd'hui un des soubassements qui font que l'édifice Mali ne s'est pas encore affaibli face aux offensives du matérialisme et de l'individualisme véhiculées en grande partie par l'Occident et par ce qu'on appelle la mondialisation.

Jadis, l'individu en tant que fruit d'une histoire et produit d'une société, était intégré dans un corps social qui le voyait respecter ses parents et ceux des autres. Un corps social qui le soumettait à des règles strictes de conduite et d'attitudes vis-à-vis des autres, à un mode de production qui respecte l'environnement, soutient la performance individuelle sans renier la solidarité envers la collectivité, à un code de vie préservant le groupe et la collectivité sans être contre l'individu et son épanouissement. Le citoyen d'autrefois était donc cet individu pétri de culture et de traditions quelques fois nombreuses mais dont il s'employait à préserver l'harmonie, pour lui et pour la collectivité. Sachant sa place, son rôle et ce qui est attendu de lui, il s'employait à jouer sa partition en faisant confiance au groupe pour obtenir que les autres jouent la leur.

L'arrivée des religions monothéistes n'ont pas véritablement bouleversé nos cultures et traditions qui les ont intégrées, cela d'autant plus facilement que les fondements humanistes et socialisants des unes ont trouvé aux autres un réceptacle propice car basés sur les mêmes substrats. Faisant de notre pays un espace de coexistence harmonieuse entre les traditions, culture et religions au bénéfice des individus et de la société.

Aujourd'hui, avec l'urbanisation croissante de la société, la promotion des technologies d'information et de communication véhiculant des valeurs individualistes et matérialistes, l'entrée de nos pays dans la modernité sans en maîtriser les tenants, le recul de la citoyenneté et du patriotisme au profit des avantages personnels, nos cultures et les valeurs qu'elles véhiculent reculent et tendent à disparaître. Les impératifs d'harmonie individuelle et sociale, de préservation de l'environnement et de la nature sont ainsi menacés avec le risque de faire basculer notre société de la loi de la jungle, celle du plus fort. Dans cette optique, ce qui sera supporté ailleurs en raison de la relative disponibilité de ressources, sera catastrophique dans notre contexte. La loi de la jungle est un suicide collectif quand il n'y a pas suffisamment de gibier pour tous !

Prenons garde à ne laisser happer ce que nous sommes en même temps que ce que nous avons par les vagues de la modernité et de la mondialisation qui constituent autant de menaces culturelles aujourd'hui que d'opportunités économiques demain.

Si nous avons le soutien de nos compatriotes à l'occasion des élections présidentielles de juillet 2013, nous comptons mener plusieurs combats de préservation de nos identités socio culturelles comme des moyens indispensables de maintenir notre équilibre social. Nous comptons également mettre à profit ces cultures et traditions pour jeter les bases d'un développement harmonieux qui les verra être des sources d'enrichissement et de progrès comme c'est le cas pour d'autres pays.

Pour ce faire :

- Nous comptons préserver les identités maliennes, la culture malienne, les traditions maliennes, les religions maliennes ;
- Nous allons engager des mesures nous permettant de perpétuer ces outils d'harmonie sociale dans le cadre d'une laïcité renouvelée qui ne sera pas contre les religions mais collaborative avec elles ;
- Nous allons nous engager à mieux formaliser cette collaboration à travers le corpus législatif en construction avec le soutien de tous les acteurs concernés ;
- Nous ferons ainsi en sorte que le malien entame la première étape de son équipement, celle de l'identité, de la connaissance et de l'amour de soi pour que la connaissance et l'amour de la patrie puissent être possibles.

I. PROTEGEONS NOTRE SOCIETE EN PROTÉGEANT NOS VALEURS

- Mieux outiller la brigade des mœurs et la brigade de protection de l'enfance ;
- Rendre plus contraignante l'ouverture des maisons closes et des hôtels de passe : instruire clairement aux collectivités d'aller dans ce sens ; appliquer strictement la loi en matière d'ouverture d'établissement de tourisme (proximité avec les écoles, avec les lieux de culte, entre deux habitations...) et sanctionner plus durement les élus et les responsables de services qui n'appliqueraient pas les règles ;
- Mieux encadrer l'exercice d'activités nocturnes par les mineurs avec la forte implication des collectivités territoriales et des forces de sécurité ; mieux contrôler les lieux de réjouissance publique, les hôtels et les boîtes de nuit : y interdire l'accès aux jeunes de moins de 18 ans ;
- Mener des débats dans les villes en partenariat avec les collectivités territoriales, les autorités traditionnelles et religieuses pour amener les parents, les chefs de famille à restreindre la sortie nocturne des enfants de moins de 13 ans pour les préserver ;
- Apprécier la possibilité de traquer les images obscènes et les termes insultants jurant avec la décence dans tous les domaines relatifs à l'espace public : films, chansons, danses, écrits, romans....
- Lutter contre les images, sons et autres moyens de diffusion d'obscénités auprès de la jeunesse par un meilleur contrôle d'Internet et des chaînes de télévision satellitaire; impliquer les collectivités dans la lutte contre les pratiques qui jurent avec les bonnes mœurs (habillement en milieu scolaire, occupation de la voie publique...) ; améliorer l'information et la sensibilisation des jeunes contre ces pratiques ;
- Proscrire à l'école et dans tous les bâtiments publics les habillements osés, systématiser et normaliser la tenue scolaire ainsi que les modes de couture de cette tenue ;
- Alourdir les sanctions contre les comportements négatifs, les atteintes aux bonnes mœurs et à la morale, accroître les sanctions contre les élus et les responsables qui s'adonnent à cela ou qui le facilitent notamment dans les collectivités territoriales ;
- Inviter les chefs de famille, les leaders de communautés, les leaders d'opinion à participer dans cette vague de moralisation de la vie sociale, publique et nationale ; accroître les dispositifs d'information et de sensibilisation des jeunes sur les comportements à risque et les pratiques sexuels à risque ;
- Sauvegarder et consolider la cellule familiale garante du respect de nos valeurs culturelles et soutenir la femme comme un facteur stabilisateur de cette cellule familiale : la famille devrait être introduite dans la Constitution comme une valeur supérieure à l'individu et devant être protégée, soutenue et promue, il doit en être de même pour la communauté, cela se traduira par l'organisation de l'Etat pour soutenir la famille, les liens familiaux et ce qui les renforce ;

- Sur le plan institutionnel, rattacher toutes les activités d'ordre culturel et traditionnel au Ministère en charge de la culture qui incorporera un aspect de promotion et de protection de nos cultures et traditions avec une administration centrale en charge de la protection et de la promotion avec des moyens conséquents (au moins doublement du budget de la culture sur l'exercice 2014 avec un objectif d'au moins 15 milliards de FCFA par an à compter de 2015) ;
- Faire de même en ce qui concerne les questions religieuses pour le Ministère en charge des cultes qui prendra en charge, entre autres, les questions de promotion et de protection de nos religions avec une administration centrale en charge de la protection et de la promotion avec des moyens conséquents (au moins 5 milliards de FCFA par an à compter de 2015) ;
- Au niveau des localités, mettre en place un dispositif institutionnel adapté au sein des collectivités et un cadre de concertation autour de ce dispositif pour faire en sorte que les activités de protection et de promotion soient durables : un service approprié ou un point focal qui animera un cadre de concertation locale impliquant les autorités traditionnelles, les leaders religieux, les hommes de culture afin de mettre en place au niveau local une politique adéquate en la matière ;
- Multiplier l'expérience de la commune IV par la mise en place de cadres de concertation et dialogue inter religieux composé de la collectivité territoriale et des représentants de toutes les religions qui traiteront de toutes les questions relatives aux religions, à leur place dans la société et à leurs rapports avec les autorités.

II. DES VALEURS SOUTENUES VERS LE PROGRÈS

- Instaurer et maintenir d'excellentes relations entre les autorités publiques et les autorités religieuses du pays en instituant des cadres de dialogue et d'échanges qui dépassent la présentation des vœux à l'occasion de fêtes ; instaurer au niveau local des cadres d'échanges et de dialogue et leur donner une forme juridique ;
- Instruire aux collectivités de soutenir les leaders traditionnels, les religions et de défendre toutes les valeurs prônées par nos traditions et nos religions ; renforcer les relations interconfessionnelles et de collaboration entre les religions ;
- Donner un statut à nos autorités traditionnelles et religieuses comportant des rôles, une reconnaissance de leur légitimité, des responsabilités, un dispositif de prise en charge de certains de leurs frais et des devoirs envers la collectivité ;
- Faciliter l'installation des lieux de culte : instruire aux communes de donner facilement les autorisations d'ouverture et d'accompagner les lieux de culte sous leur ressort, de protéger les espaces de culte contre la spéculation foncière et de participer si possible au fonctionnement des lieux de culte ;
- Soutenir les pratiques traditionnelles et surtout les règles qu'elles véhiculent comme un creuset culturel du pays : promouvoir les émissions culturelles, encourager les expositions et autres célébrations, organiser les événements spécifiques liées à cela ;
- Lutter contre toutes les formes de dévoiement de la culture et notamment tous les aspects en rapport avec l'extravagance et la débauche de dépenses, utiliser les services des religions pour ce faire (mariages religieux, sermons,...) ainsi que les autorités décentralisées.
- Taxer fortement les manifestations consacrées à ces extravagances et les soumettre à autorisation, mieux encadrer les cortèges pour traquer toutes les attitudes négatives observées et déplorées, limiter le nombre de personnes présentes dans les mairies pour les mariages, encourager les mariages les jours non fériés...
- Enseigner à nos écoles les cultures et traditions du pays, accroître les relations entre les écoles et les autorités traditionnelles, culturelles et religieuses : possibilité de créer un système formel de collaboration au niveau local entre les collectivités publiques et les spécialistes de la tradition et instauration progressive de modules adaptés ;
- Donner un statut à nos traditionalistes et autres tenants des valeurs sociales, culturelles et traditionnelles, renforcer le réseau des communicateurs traditionnels et toutes les organisations de ce type en leur donnant un rôle dans la gestion de la société ;
- Introduire sous forme d'expérimentation le NKO comme écriture adossée à une culture et à des traditions dans quelques écoles au niveau des localités (exemple de la commune IV) et donner un cadre formel à cette expérimentation ;

- Soutenir le mouvement NKO et multiplier des possibilités d'expression pour lui afin d'accroître son audience pour mieux évaluer l'apport de cette écriture pour l'alphabétisation, la maîtrise de nos cultures et traditions ;
- Intégrer les écoles confessionnelles, notamment les medersas, au dispositif public par la multiplication des passerelles entre les formations donnant ainsi la chance aux enfants de poursuivre leurs études ;
- Renforcer le dispositif actuel de collaboration entre les écoles confessionnelles et les autorités nationales (intégration des acteurs des écoles confessionnelles dans les instances et cadres de concertation, reconnaissance des diplômes, accès à l'enseignement secondaire et supérieur...) ;
- Prendre des mesures discriminatoires en faveur des cultures nationales et être vigilant sur le contenu des programmes des médias en mettant en place un cahier des charges avec des exigences minimales de promotion des cultures, traditions et religions locales ;
- Soutenir les initiatives de la jeunesse qui allient les cultures, traditions et religions avec la modernité et l'utilisation notamment des nouvelles technologies de l'information et de la communication : festivals, fora, musiques, bandes dessinées et dessins animés soutenant les contes et traditions...
- Communiquer régulièrement et durablement sur l'impérieuse nécessité d'ériger en chaque citoyen la foi comme un fondement de la vie individuelle et collective et inscrire cette action en filigrane de l'action étatique dans le cadre d'une laïcité renouvelée qui n'est nullement contre les religions mais au contraire les soutient, les accompagne afin qu'elles deviennent des levains de la vie publique (*cf. article de Moussa MARA sur la foi publié en septembre 2008*).

III. UN CADRE JURIDIQUE POUR UNE SOCIETE RECONCILIEE AVEC ELLE MEME

- Promulguer le code des personnes et de la famille tel que voté par l'Assemblée nationale ;
- Instruire au Gouvernement et aux services publics d'engager les voies et moyens adéquats pour que les dispositions les plus emblématiques entrent en vigueur notamment le mariage religieux à la suite de la prise des textes d'application et d'explication ;
- Mettre en application dans les meilleurs délais (avant six mois) les propositions du rapport de présentation du code de la famille par la commission des lois de l'Assemblée nationale :
 - ✓ Adoption d'un statut des ministres du culte habilités à célébrer le mariage religieux, dans la concertation entre les pouvoirs publics, le Haut Conseil Islamique, l'Eglise Catholique et l'Eglise Évangélique Protestante ;
 - ✓ Mise en place par les pouvoirs publics en concertation avec les différents ordres religieux d'une structure d'accueil d'aide et d'assistance à l'éducation des enfants abandonnés et des enfants sans parents connus qui contribuerait à la moralisation des processus d'adoption ; à développer au niveau des collectivités territoriales et en partenariat avec les ONG et autres acteurs de la société civile impliqués à ce niveau ;
 - ✓ Sensibilisation des populations et des organisations de la société civile pour une meilleure compréhension et un meilleur accueil du texte.
- Mettre en place les dispositions nécessaires pour équiper et donner des moyens appropriés aux officiers du culte pour l'entrée en application des dispositions majeures ;
- Renforcer les moyens des acteurs religieux pour expliquer les dispositions du code afin d'en assurer une compréhension adéquate et pouvoir l'appliquer dans les meilleures conditions ;
- Amener les acteurs de la presse, les Organisations Non Gouvernementales et toutes les autres organisations civiles à s'impliquer dans la diffusion des innovations du code et dans les explications précises permettant à chaque citoyen d'en saisir la portée ;
- Poursuivre les discussions et dialogues entre l'ensemble des acteurs sociaux pour mieux expliquer les innovations du code, faciliter leur application et déceler d'éventuelles difficultés d'application à corriger dans les textes d'application.

**C.LA CULTURE, UNE RICHESSE IGNOREE QUE NOUS ALLONS
METTRE EN VALEUR PAR SA PROMOTION VERS UNE
INDUSTRIE CULTURELLE.**

La culture, ensemble des traditions et souvenirs, du vécu collectif et de la conscience partagée d'un groupe d'être humains, forme la racine d'un individu et d'une nation. La culture s'illustre dans nos modes de vie, dans notre artisanat, dans nos pratiques champêtres, dans nos habitudes musicales, notre mode d'élevage, dans l'éducation, la santé... Elle est véhiculée par les langues et se transmet de génération en génération qui la perpétuent pour mieux singulariser chaque peuple, chaque nation, chaque ethnie...La culture est ce qu'on maîtrise le mieux car c'est notre berceau.

La culture est l'arme dont on dispose pour ne pas se perdre et ne pas perdre pied dans un monde de plus en plus global. C'est elle qui permet à un individu de se prévaloir d'une qualité lors d'échanges avec un autre, de susciter un intérêt de la part des autres et finalement de se constituer une place au sein d'un groupe. Il en est de même des nations.

L'artisanat illustre bien la richesse que peut constituer la culture pour une nation. Derrière un masque dogon vendu à un étranger, il y a toute la vie de ce peuple, ses traditions et ses coutumes, son mode de vie, ses pensées...Celui qui achète ce bien s'intéressera de facto à tout cela et pourra peu à peu, acquérir des habits dogon, de la musique dogon, d'autres meubles...la dynamique ainsi enchaînée, si elle est généralisée, permettra aux artisans de disposer de ressources leur permettant de se perfectionner, d'améliorer leurs conditions de vie, d'innover dans d'autres produits et ainsi de suite d'entraîner un effet multiplicateur qui en deviendrait plus massif quand le secteur est soutenu et que les produits bénéficient d'un soutien global.

Cet exemple peut être multiplié à l'infini et prouve à suffisance que finalement, la valeur ajoutée dont on parle tant n'est pas là où on l'imagine. Elle se trouve dans chaque dépositaire de notre culture, dans chaque bijoutier, chaque tisserand, chaque forgeron...à un niveau modeste certes mais à un niveau qui touche chacun et capable d'entraîner la collectivité s'il est suffisamment organisé et suffisamment accompagné.

La culture peut être un puissant inducteur de progrès collectif. Le type de progrès sain et de plus grande pérennité que celui qu'on cherche désespérément par l'importation de méthodes venues d'ailleurs. Car il sera un progrès maîtrisé dont les fondamentaux nous appartiennent et un progrès qui nous enrichira au delà des aspects matériels. Les pays asiatiques qui étaient au même stade de pauvreté que l'Afrique ont enclenché depuis quelques décennies des progrès spectaculaires avec la Chine comme porte drapeau. Ils n'ont pu faire ce bond qu'en continuant à privilégier leurs pratiques et leurs coutumes tout en intégrant ce que les autres apportent de meilleur. Leurs modes vestimentaires, leurs habitudes culinaires, leurs ameublements, leurs organisations sociales, leurs pratiques linguistiques...sont pour la plupart restés intacts.

L'Afrique gagnerait à s'inspirer de ces modèles. La culture peut donc aider un Etat dans sa quête de progrès. Si elle est soutenue, encadrée et accompagnée par une politique claire et volontariste. Elle peut améliorer l'existence des citoyens et favoriser le renforcement du sentiment national. Elle peut atteindre ses objectifs et être un moyen rentable d'exercice d'une activité. Les produits culturels peuvent avoir un marché s'ils sont suffisamment portés à la connaissance du public, aussi bien national et qu'international. Ils bénéficient à ce titre d'ailleurs du progrès du secteur du commerce équitable, symbole de la prise de conscience des pays riches qu'il leur faut soutenir les produits du tiers monde. Ils peuvent connaître un essor sur plusieurs marchés si les conditions de leurs productions sont mieux rationalisées dans l'objectif d'accroître leur qualité.

Ces conditions, quand elles sont remplies, permettent de rendre économiquement rentable le secteur des produits culturels de manière générale et artisanaux spécifiquement.

On observe ainsi, de part le continent, plusieurs entreprises spécialisées dans le domaine des coupes et coutures, l'ameublement, l'imprimerie, la production cinématographique et audiovisuelle, l'artisanat, l'architecture, la fabrication d'instruments de musique, de la menuiserie métallique, du textile...qui prospèrent tout en s'intégrant dans un cadre culturel exclusif. Faire le lien entre la culture et l'économie est leur credo.

Cela devrait être le credo des gouvernements Africains également. Nous allons nous employer dans ce sens. En faisant en sorte que notre identité soit préservée. En faisant en sorte que ses manifestations soient promues et que nous nous enrichissons à travers elles.

- Nous voulons d'une politique culturelle qui va d'abord faire connaître le Mali au malien plutôt qu'à l'extérieur, une politique culturelle qui fait la part belle à la production nationale et aux créateurs qui se traduira par une augmentation significative du budget alloué à la culture : en passant de 7 milliards de FCFA aujourd'hui à au moins 15 milliards demain et en faisant en sorte qu'au moins 2% du budget d'Etat soit affecté à la culture ;
- Nous allons mettre en œuvre une politique qui va multiplier par trois en dix ans le poids du tourisme dans notre richesse nationale en nous basant sur les données d'avant crise (plus de 700 hôtels, 90 milliards d'investissements ces dernières années, 120 milliards de recettes annuelles et 20 000 emplois dépendants du secteur) ;
- Avec la politique culturelle que nous allons mener, le Mali bénéficiera enfin de l'immensité de ses richesses culturelles, préservera ses traditions et les ouvrira au Monde qui les adoptera, cela dans un contexte qui générera des revenus significatifs pour une bonne partie de nos compatriotes. Notre politique culturelle va ainsi démontrer qu'on peut parfaitement faire correspondre l'être et l'avoir et cela de manière durable.

I. LA CRISE ACTUELLE ET NOTRE SOUTIEN VERS LES PROJETS CULTURELS AU CŒUR DU «VIVRE-ENSEMBLE».

- Le plan d'action d'urgence pour la réhabilitation du patrimoine culturel et la sauvegarde de manuscrits anciens que nous approuvons et allons mettre en œuvre, prévoit :
 - ✓ la réhabilitation du patrimoine culturel endommagé pendant le conflit avec l'implication active des communautés locales ;
 - ✓ la mise en place de mesures pour la sauvegarde durable des manuscrits ;
 - ✓ le renforcement des capacités en vue de rétablir les conditions appropriées pour la conservation, l'entretien, la gestion et la sauvegarde du patrimoine culturel et des manuscrits ;
 - ✓ la mise en œuvre d'un programme de dialogue intra et intercommunautaire pour restaurer la cohabitation et le vivre ensemble entre populations des régions du Nord et entre populations du Nord et du Sud

Le coût total des actions est évalué à 5,5 milliards de FCFA.

II. LA CULTURE : POLE PRIORITAIRE DE DEVELOPPEMENT

- Les habitudes culinaires, vestimentaires, de consommations courantes (produits de maisons, de tables, de décorations...) seront orientées vers les produits du cru et l'Etat donnera l'exemple, les responsables à tous les niveaux donneront l'exemple ; l'habillement, la décoration des bureaux et des salons, les cérémonies officielles, la nourriture, les événements internationaux, l'ameublement des espaces, les logements, les espaces publics et salles de conférences...sont des opportunités que nous saisissons pour donner un cachet d'authenticité à notre existence, en commençant par les plus hautes autorités de l'État et en passant par les dirigeants de départements, d'entreprises, de services publics, les artistes, les élites politiques et économiques divers ;
- Mieux enseigner la culture, les arts doivent être mieux enseignés à l'école pour que nos enfants soient éveillés aux arts et à la culture en même temps qu'aux sciences et technologies, nous créerons ainsi de véritables artistes de vocation plutôt que des artistes contraints embarrassant le métier par défaut ;
- Soutenir l'initiative de renaissance culturelle de l'Afrique avec l'allocation par chaque pays de 0,3% de son budget d'Etat pour contribuer au financement d'un fonds culturel panafricain destiné à soutenir les politiques engagées ; l'objectif est de dégager environ 100 milliards de FCFA qui pourront être utilisés dans des activités culturelles d'envergure dont notre pays profitera en raison de sa richesse culturelle ;
- Instaurer une journée de promotion de notre culture chaque mois et accroître cette symbolique pour faire entrer la promotion de nos cultures dans les habitudes et mœurs; les dirigeants montreront l'exemple dans leurs actes de tous les jours : s'habiller, manger, vivre selon nos traditions en les magnifiant. Etre humble et disponible également sans pour autant que cela empiète sur la sécurité ;
- L'Etat et les collectivités territoriales soutiendront toutes les initiatives privées conduisant à une plus grande maîtrise des techniques traditionnelles, cela dans tous les domaines : habillement, musique, alimentation, construction, l'ameublement, la décoration, l'artisanat... ;
- Soutenir des initiatives culturelles globales comme la biennale artistique et culturelle en l'annualisant (chaque année) car cela aidera à répandre la promotion culturelle depuis la base jusqu'au sommet. Faire en sorte que le public participe aux manifestations, accroître les récompenses depuis le niveau local jusqu'au niveau national ; soutenir toutes les autres occasions de promotion culturelle (exemple du YAARAL et du DEGAL, festival sur le Niger, festival de Tombouctou...) ;
- Multiplier les initiatives de détection, de concours, de sélection des talents en herbe et instaurer des systèmes de suivi et d'encadrement comme on le fait dans les écoles de football, sous l'égide des collectivités territoriales ;
- Soutenir l'Institut National des Arts en l'équipant davantage, en lui octroyant plus de moyens et en lui faisant avoir des relais locaux dans les régions ;

- Soutenir la création d'une entreprise industrielle basée sur l'artisanat dans le cadre du partenariat public privé : une entreprise qui fonctionnera comme une entreprise privée, investissant dans la formation et le perfectionnement, agissant comme une centrale d'achats des produits artisanaux en quantité et portant ces produits aux différents types de clientèle dont la clientèle nationale, soumissionnant aux appels d'offres ouverts aux produits artisanaux, ayant des relais au niveau international... Cette entreprise devant avoir au moins un capital de quatre milliards de FCFA démontrera que la culture et l'artisanat peuvent être rentables, privilégier la qualité, toucher le plus grand nombre de personnes, fonctionner selon des critères de gestion rigoureuse et modernes tout en se situant dans un cadre libéral ;
- Ouvrir des perspectives pour que les acteurs privés qui voudraient investir dans ce domaine et agir comme l'entreprise pilote à soutenir puissent le faire dans de bonnes conditions de concurrence et de performance ;
- Soutenir les initiatives du secteur privé dans les domaines artisanaux et culturels et dans le domaine artistique et encourager les acteurs du secteur à investir dans la modernisation de leur outil, à la maîtrise des technologies en rapport avec les arts, à la mise en place de stratégies de développement passant par l'exportation des capacités sur le modèle de Blonba ou d'autres initiatives similaires, encourager les initiatives régionales et de développement artistique dans les régions avec le secteur privé à l'initiative ;
- Susciter le développement de plates formes artistiques et culturelles dans chaque région avec des aspects qui englobent tous les arts et cultures, la promotion, la formation, la production et la distribution. Tout cela en rapport avec les collectivités territoriales et les autres acteurs de développement de la région
- Multiplier les festivals avec un aspect touristique mais aussi un aspect économique (ventes de produits et services), un aspect de formation professionnelle (concours, ...);
- Réfléchir aux voies et moyens vers l'édification d'une véritable industrie culturelle : organisation des structures, fiscalité, formation, accès au financement, garanties, promotion de spectacles, protection des acteurs, circuits de production et de distribution ;
- Obtenir le soutien des organisations internationales sur la nouvelle politique culturelle et artistique du pays : UNESCO, UEMOA, CEDEAO, UA. Réfléchir à travailler de manière conjointe avec d'autres pays pour donner plus de poids aux initiatives nationales, notamment dans le domaine de la lutte contre la piraterie, la détection des talents en herbe, le financement du secteur....
- Renforcer le Centre Balla FASSEKE vers une plus grande appropriation des TIC dans la promotion culturelle, le soutien aux métiers de l'art et l'ouverture vers la musique traditionnelle à promouvoir à travers un mariage plus productif de nos instruments traditionnels et des nouvelles technologies ;

- Soutenir la généralisation des technologies d'information et de communication dans la promotion de la culture. Soutenir et promouvoir les outils modernes de création et de diffusion de la culture (télévision, internet, téléphone, théâtre...) et les orienter vers nos cultures et traditions. Soutenir la mise en place d'établissement national et/ou des établissements régionaux de création artistique sous subvention de l'État et fonctionnant avec des privés ;
- Donner au cinéma malien un nouveau souffle par des appuis conséquents aux initiatives de création des films qui retracent la riche et variée histoire et la culture. Soutenir la formation des cinéastes (au moins deux bourses d'études par an vers les écoles prestigieuses à l'extérieur), soutenir la production avec la mise en place d'un festival national de promotion et de soutien tous les deux ans de manière alternée avec le FESPACO ;
- Renforcer la diffusion des films documentaires nationaux sur les télévisions nationales avec comme objectif d'atteindre 70% de documentaire sur les réalités maliennes à la télévision d'ici à cinq ans. Cela renforcera les acteurs du cinéma et des télévisions nationales et permettra à la population de découvrir les réalités du pays.
- Créer une médaille du mérite culturel et mieux valoriser les hommes de culture dans la délivrance de distinctions nationales;
- Créer un fonds de développement culturel (au moins 50 millions par an et par région) pour soutenir les initiatives de développement culturel ;
- Instaurer d'ici la fin de l'année 2013 la pluralité dans l'audiovisuelle avec l'introduction du soutien culturel dans le cahier des charges des télévisions.

III. LE TOURISME ET L'ARTISANAT COMME INDUCTEURS DE RICHESSE ET PROTECTEURS DE NOS CULTURES.

- Créer et soutenir au moins un centre de gestion agréé par région pour les artisans en mettant l'accent sur le financement des investissements, de l'exploitation et de la formation ;
- Lancer un projet de développement et de soutien à l'artisanat sur le modèle du projet d'appui aux commerçants détaillants avec un volet relatif à l'accès aux marchés (création de maisons des artisans, multiplication des occasions d'exposition, des foires, soutien à la participation aux salons...), un volet de formation professionnelle, un volet de renforcement des organisations artisanales, un volet de financement de 3 à 5 milliards de FCFA revolving, cogérés avec les organisations artisanales, les collectivités locales et les institutions de financement) avec un contrôle renforcé pour éviter les fraudes et permettre de sanctionner les éventuels abus ;
- Soutenir l'artisanat en suscitant une élite artisanale par les concours et la formation pointue. Soutenir la spécialisation des artisans selon les habitudes culturelles de chaque région en encourageant la mise en place de structures de formation de pointe ;
- Revoir la fiscalité des artisans en rapport avec les collectivités locales (intégrer l'impôt synthétique et les taxes municipales) en vue de la rendre plus supportable pour éliminer la corruption au profit des agents collecteurs, accroître les recettes publiques de l'Etat et des collectivités et permettre aux artisans de travailler dans une plus grande sérénité ;
- Soutenir l'artisanat par la réservation d'au moins 50% des marchés publics accessibles aux produits artisanaux nationaux. Promouvoir l'artisanat au niveau des dirigeants qui s'efforceront d'utiliser les produits artisanaux du pays dans leurs faits et gestes, dans les actes officiels, lors des événements ;
- Soutenir certaines filières porteuses de valeur ajoutée et dans lesquelles le Mali dispose d'avantage comparatif : les tissus avec le bogolan, la teinture des bazins...mieux organiser les filières autour des acteurs et avec leur participation, organiser un dispositif de meilleur accès au marché, faciliter les conditions d'exploitation et d'exportation, aménager la fiscalité, soutenir certaines initiatives combinant la culture, les traditions et la modernité comme le Ndomo à Ségou ;
- Appuyer les structures de formation de cadres et d'agents dans le domaine du tourisme et de l'hôtellerie pour accroître la professionnalisation des secteurs ;
- Soutenir le tourisme de manière générale qui bénéficiera des efforts consentis pour promouvoir le tourisme des maliens en accroissant le professionnalisme des acteurs, en travaillant de manière plus systématique avec les organisations du secteur ;

- Créer les conditions d'un tourisme interne au Mali : le tourisme intérieur est un moyen d'apprentissage par les maliens de leur culture et un moyen de promotion des communautés rurales :
 - ✓ Segmentation du marché : Elèves et étudiants, les employés publics et privés, les cadres, les décideurs politiques ;
 - ✓ Sensibilisation et information : Programmes scolaires, utilisation des réseaux des collectivités, des organisations de la société civile, des acteurs de la presse. Les services publics en charge de la communication et tourisme vulgariseront la « découverte du mali » à destination des maliens. Les acteurs privés (agences de voyage, de tourisme...) feront de même. Les lieux de culture (restaurants, centres et musées, lieux de réjouissance...) seront utilisés ;
 - ✓ Organisation des circuits et de l'offre de manière adaptée pour chaque segment de marché, pour chaque région en mettant à contribution les hommes de culture et les professionnels du secteur qui devront proposer des produits conformes à l'esprit du tourisme interne ;
 - ✓ Mise en contribution des entreprises publiques et des établissements publics invités à proposer à leurs agents des occasions de connaître le pays ;
 - ✓ Les entreprises privées seront incitées à faire de même ;
 - ✓ Infrastructures d'accueil et de gestion des touristes nationaux : l'Etat, les collectivités, les professionnels, les partenaires seront associés dans l'amélioration de l'accès aux sites et dans la facilitation des conditions de séjours (mise en contribution des fonds de péréquation et de la dotation globale à la décentralisation ainsi que les budgets régionaux et national) ;
 - ✓ Organiser les déplacements dans des conditions climatiques et d'accès avantageuses (novembre à février) ;
 - ✓ Faciliter le financement et impliquer les acteurs pour minimiser les coûts (implication des associations de ressortissants d'une localité dans l'hébergement, la nourriture, l'accompagnement à des conditions modérées), standardisation des coûts (fixation de coûts maximum) et contrôle par les représentants de l'Etat, prêts des banques aux entreprises et à l'Etat avec la garantie de l'Etat, prêt de l'Etat aux agents et remboursement sur leur salaire avec des abattements, idem pour les collectivités, agences exonérés d'impôts sur ces opérations, prêts des entreprises aux salariés et condition de remboursement favorable, prêts des entreprises aux syndicats et organisations de travailleurs avec des conditions de remboursement favorables, prêts des employeurs aux salariés avec une partie d'avantage fiscal sous forme de crédit d'impôt (subvention de l'Etat), utilisation par l'Etat de fonds spéciaux pour soutenir les établissements scolaires en partenariat avec les collectivités, les associations de parents d'élèves, le département de l'éducation et les professionnels du secteur ;
 - ✓ Autres alternatives de financement : incitation des agences à chaque circuit à destination de l'extérieur à mettre sur place un circuit à destination des maliens à prix fortement réduit qu'ils géreront avec les services en charge de ce domaine sur base d'inscription, de présélection, ...
 - ✓ Promouvoir le tourisme interne volontaire par des actions de promotion et en incitant les ressortissants de chaque terroir à aller dans leurs villages lors des vacances, à participer au développement de leur contrée (village, cercle, région) par des initiatives de développement ;

Dans l'urgence et sur une période de deux ans, mettre en place un fond de soutien d'au moins 2 milliards de FCFA agissant pour subventionner et/ou prêter des ressources aux acteurs du secteur du tourisme souffrant du fait de la crise : avec la collaboration des organisations professionnelles du secteur ;

Pendant cette période de deux ans et jusqu'à la réduction substantielle de l'insécurité au Nord, se fixer un objectif de «Zéro acte d'insécurité» contre un touriste étranger dans notre pays : de son arrivée à son départ, il ne doit rien lui arriver et engager l'ensemble des acteurs, des forces de sécurité et des forces armées à œuvrer dans ce sens avec une plus grande coordination des actions des uns et des autres et une meilleure présence de notre dispositif de protection ;

Mieux utiliser nos représentations diplomatiques pour vendre la destination Mali, en faire un critère d'évaluation de leur action;

Mieux utiliser nos sportifs et artistes d'élite pour vendre la destination Mali à travers les grands forums touristiques et toute autre occasion.

Lancer et développer l'écotourisme et une meilleure utilisation du fleuve : promouvoir les parcs nationaux, soutenir la biodiversité et la protection des forêts, soutenir la COMANAV en accompagnant sa politique d'investissements portant sur l'acquisition de bateaux à fond plat, soutenir l'initiative du «rallye sur le fleuve» de Koulikoro à GAO, aller vers un transport fluvial dans la ville de Bamako (organisation de circuits de balades vers la Guinée et vers Sotuba, visite de la ville le long du fleuve, excursions sur des îles, soutien à des initiatives de création de lieux de repos et récréatifs, soutien au transport collectif utilisant le fleuve : par exemple de Sébénicoro à Badalabougou, Kalaban à Djicoroni...).

Création à Kona d'un musée de la guerre et de la reconquête du territoire national. Cet espace chargé d'histoire abritera tous les matériels, objets, armes de guerres et autres images laissées par les terroristes, rebelles ou bandits armés qui ont conduit notre pays dans cette triste aventure.

Création à Sévaré d'un centre national de recherche et formation en hôtellerie et tourisme. Ce centre offrira des formations ciblées des différents secteurs du tourisme afin d'avoir des praticiens très bien imprégnés des réalités locales de nos multiples sites touristiques (de toutes les régions du Mali). Il aura aussi une vocation de recherche et de documentation sur la culture et le tourisme au Mali.

D. LA SOLIDARITE ENVERS LE GENRE, ENTRE LES GENERATIONS, ENVERS LES DEMUNIS ET LES HANDICAPES

La politique sociale consiste en un ensemble coordonné d'actions et de mesures destinées à améliorer la situation de la population en général ou de certains groupes en particulier pour corriger les disparités sociales. Elle a pour but d'assurer un développement harmonieux et équitable au sein d'une société dont les composantes ne sont pas toujours homogènes.

Centrées essentiellement sur une approche médicosociale aux premières heures de l'indépendance, les politiques sociales ont subi au cours des quarante dernières années une évolution significative : elles sont au cœur des aspirations des individus et des Etats et apparaît de plus en plus comme le garant du développement humain durable.

Réaliser l'objectif du développement social est une responsabilité qui incombe à l'Etat, mais aussi aux communautés, aux collectivités, aux familles et à tous les acteurs de la société civile qui doivent y contribuer à travers leurs efforts et leurs ressources.

Au Mali, des efforts ont été certes consentis et des progrès réalisés par la mise en œuvre des différents plans et projets en vue d'une meilleure prise en compte des aspirations du peuple en termes de besoins de protection, de promotion, de participation et d'intégration économique.

Cependant, au vu de la situation actuelle, les attentes sont énormes face à la crise et à son impact en terme de fragilité de notre tissu social, de faiblesse des ressources allouées au secteur social et de paupérisation croissante des populations.

Dans notre quête du mieux être des populations maliennes, nous entendons concrétiser la notion de solidarité envers trois catégories de populations : le genre, les générations et les personnes handicapées.

Cela nécessitera la reformulation ou le renforcement de la politique sociale pour une prise en charge globale des aspirations et besoins des communautés défavorisées de notre société. Nous agirons dans plusieurs directions si nos compatriotes nous font confiance lors des prochaines élections présidentielles.

I LA PROMOTION DES FEMMES DANS TOUS LES SECTEURS

- Vulgariser la Politique Nationale Genre adoptée le 24 Novembre 2010 ; appliquer cette politique dans toutes ses dimensions ;
- Mettre en place le fonds spécial avec une dotation initiale de 2 milliards de FCFA, conformément à ce qui a été annoncé dans la Déclaration de Politique Générale du Gouvernement à l'Assemblée Nationale en Juin 2011, pour assurer l'opérationnalisation effective de la PNG ;
- Accélérer la mise en œuvre de l'extension du programme d'entreprises Plates-formes Multifonctionnelles (PTFM) à 5000 nouveaux villages sur l'ensemble du territoire national, une initiative portée par le Ministère de la Famille, de la Promotion de la Femme et de l'Enfant, en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) ; libérer la contribution du Mali (6 milliards de FCFA sur deux ans) ;

Généralisation d'un programme de renforcement familial (modèle VSOS en commune IV) au bénéfice de 10 000 enfants sur 3 ans :

- Prise en charge par la collectivité des dépenses de base de la famille comme la santé, l'éducation, l'assainissement...,
- Soutien de la famille pour l'exercice d'une activité génératrice de revenus ou le soutien à une activité génératrice de revenus (pisciculture domiciliaire hors sol, aviculture domiciliaire, commerce...)
- Désengagement au bout de 3 ans après une amélioration de la situation de la famille, désengagement progressif pouvant être plus rapide si la situation de la famille s'améliorait
- Forte implication des collectivités territoriales et un suivi au quotidien

Soutien au leadership féminin avec l'objectif d'obtenir d'ici la fin du mandat 30% de présence féminine aux postes de responsabilité du pays ; mise en valeur du leadership féminin en promouvant l'exemplarité et en distinguant les femmes faisant preuve de leadership économique, politique ou social ;

Soutien à la scolarisation accrue des jeunes filles et à l'alphabétisation des femmes avec l'objectif d'égaliser les chances entre les hommes et les femmes en matière d'éducation et d'alphabétisation d'ici la fin du mandat ;

Soutien à la promotion économique des femmes rurales à travers leurs réseaux à renforcer et faciliter leur accès aux financements (micro finance et établissements bancaires) à travers un fond de garantie à constituer en leur faveur.

Accroître l'accès au crédit à travers une plus grande formalisation des tontines et une intégration de la micro finance au système financier : mettre en place dans les collectivités une initiative de soutien à la formalisation des tontines et à la collaboration avec les institutions de micro finance, renforcer les fonds propres de la BMS pour accroître ses marges de manœuvre vers les institutions de micro finance à destination des groupes de femmes (10 milliards de FCFA avec une avance de 50% de ce financement par le trésor et un concours interbancaire garanti par l'Etat pour les 50% résiduels);

Engagement des collectivités territoriales à soutenir les veuves et orphelins à travers les associations de veuves et les orphelinats...L'Etat soutiendra les collectivités dans le cadre d'un fond de soutien social doté par l'Etat et par les entreprises privées qui seront encouragées à y souscrire dans le cadre de leur engagement social ;

Soutien multiforme aux associations féminines pour promouvoir la vie associative et collective des femmes à travers le renforcement du réseau des services publics en charge de la promotion des femmes et leur rattachement progressif aux collectivités territoriales ;

Lutte contre les discriminations contre les femmes avec le concours du médiateur de la République, les médiateurs des collectivités territoriales (à créer Cf. le thème sur la lutte contre la corruption), des fora et autres initiatives (EID...) ainsi que la justice du travail ;

II LA SOLIDARITE ENVERS LES GROUPES SPECIFIQUES

2.1 La Solidarité entre les générations

Cette solidarité consiste à créer un environnement favorable à la coexistence pacifique entre générations. La solidarité entre les générations est marquée par des actions spécifiques envers les personnes âgées. La promotion de l'entraide entre les jeunes générations et les personnes du 3^{ème} âge. Il s'agit tout d'abord de :

- Renforcer de nos valeurs sociales et culturelles au sein de la famille et dans la communauté tout en bannissant les pratiques néfastes;
- Fournir de l'assistance communautaire aux personnes de 3^{ème} âge en leur offrant des lieux de rencontre et d'échange, et promouvoir leur accompagnement par des jeunes ;
- Traiter prioritairement les questions liées à l'épanouissement des personnes âgées (document administratif, couverture des besoins essentiels comme l'alimentation, l'habillement, les cannes, les lunettes corrigés etc.) ;
- Accompagner la maison des aînés et renforcer son rôle et ses moyens ;
- Améliorer la prise en charge des soins médicaux, l'accompagnement psychosocial et le traitement de certaines pathologies dues à l'âge (maladies des yeux, prostate, arthrose, fractures, courbatures, etc.) ; Soutenir les soins de santé des personnes âgées avec une subvention de 2 milliards chaque année en partenariat avec les collectivités territoriales ;
- A travers les collectivités locales, développer l'initiative (en cours d'essai en commune IV) avec les organisations confessionnelles et les organisations de personnes âgées et destinée à identifier et à suivre les personnes âgées sur les plans sanitaires et sociaux à travers un réseau de médecins et d'assistants sociaux travaillant de manière quasi bénévole et impliqués dans l'identification, la prévention et le traitement de certaines affections, les visites médicales et sociales, ... ;
- Renforcer le dispositif de protection et de promotion lié aux cartes de personnes âgées en accroissant les facilités offertes (priorité lors de démarches, accès à l'administration et à certains soins...) et mieux impliquer les organisations de personnes âgées dans la délivrance des cartes et le suivi de leur utilisation ;

- Au niveau des collectivités locales, recenser et travailler avec les ONG agissant dans le soutien aux personnes âgées à travers des activités de soins gratuits, de diagnostics gratuits, de distribution de vivres, médicaments...en donnant une plus grande envergure à la cellule d'appui aux initiatives de base d'une part et aux services sociaux de l'Etat et des collectivités territoriales d'autre part ;
- Donner un rôle plus accru aux personnes âgées dans la société : dans l'éducation à travers des interventions dans les écoles pour parler de manière ludique aux enfants d'histoire, de géographie et de cultures et traditions; des interventions d'appui et d'encadrement destinées à renforcer les enfants dans les écoles publiques, des interventions destinées à éveiller les enfants à la citoyenneté ... ;
- Mettre en place un conseil des sages qui travaillera en partenariat avec les collectivités pour toutes les questions d'ordre social, de litiges...Ce conseil préfigurera le rôle accru à donner à la société civile pour résoudre les litiges entre citoyens avant la police et la justice.
- Le soutien aux réseaux d'anciens combattants et la prise en compte des doléances de cette catégorie sociale souvent délaissée.

2.2 La solidarité envers les personnes handicapées

Cette solidarité se manifestera au niveau institutionnel, juridique et pratique à travers :

- Le vote de lois qui protège plus les personnes vulnérables contre la discrimination et les violences faites aux personnes vulnérables ;
- Mise en œuvre dans la mesure du possible les principales recommandations de la plateforme de propositions du réseau Handi Actions développement et perspectives (RHADP) vers la promotion des handicapés à destination des candidats à l'élection présidentielle;
- La mise en place de services sociaux à tous les niveaux et mieux organisés avec à leur tête des responsables compétents et impartiaux dans le cadre d'une déconcentration effective de ces services;
- La responsabilisation accrue des collectivités territoriales dans le domaine social avec le transfert effectif de cette fonction à leur profit d'ici la fin de l'année 2014 ;
- La réhabilitation et le renforcement du centre national d'appareillage orthopédique.

- L'adaptation de tous les lieux publics aux personnes handicapées comme des passages pour tricycles ;
- La création d'au moins deux écoles plus spécialisées et équipées pour les handicapés et le renforcement de toutes les structures existantes sous l'égide des collectivités locales;
- La ratification et l'application de toutes les conventions internationales de protection et de promotion des droits des handicapés, la vulgarisation de ces textes et leur application dans les meilleurs délais ;
- Mise en place d'une stratégie de protection et de promotion des handicapés ; soutien aux organisations d'handicapés (*subvention de 50 millions de FCFA chaque année au réseau de la FEMAPH*), facilitation de l'accès aux bâtiments et services, facilitation de l'accès à la fonction publique, implication des collectivités dans l'aide aux personnes handicapées, accompagnement des organisations d'handicapés dans la formation et le soutien, améliorer la mobilité des personnes handicapées, soutien des initiatives de création de richesse par les handicapés ;
- Promouvoir l'image des handicapés dans la société en priorisant l'accès des handicapés à l'école publique pour que les enfants se familiarisent avec leurs amis handicapés, rapprocher les écoles publiques et les écoles spécialisées pour handicapés en multipliant les occasions de rencontres, d'échanges, de compétitions... ;
- Sanctionner durement les discriminations faites aux personnes handicapées, soutenir les organisations d'handicapées notamment celles qui sont actives dans la défense des droits et dans la promotion économique des handicapés ;
- Encourager les collectivités territoriales à développer des bases de données des personnes handicapées à travers les services sociaux pour mieux les suivre et mieux les accompagner;
- Soutenir avec l'implication des collectivités territoriales, des organisations d'handicapés et les fédérations régionales et nationale des personnes handicapées des initiatives permettant la génération de revenus pour les handicapés : dix projets majeurs par région et par an avec une subvention globale de 300 millions de FCFA chaque année.

2.3 La solidarité envers les groupes démunis

- Contribuer à la création d'un environnement favorable à la promotion des personnes vulnérables et marginalisées ;
- Promouvoir un changement d'attitude et de comportement du public vis-à-vis des personnes vulnérables et démunies et faciliter leur intégration sociale; Soutenir le Samu social et accroître la collaboration avec les organisations impliquées dans la protection des enfants de la rue ;

- Impliquer les leaders religieux dans les actions de sensibilisation et d'information des populations pour plus de solidarité et plus de collaboration avec les personnes défavorisées ;
- Redonner confiance aux personnes vulnérables en leur mettant dans des conditions leur permettant d'apporter leur contribution à l'édification de la Nation ; Soutenir l'éducation et le leadership, les organisations de personnes défavorisées et leur renforcement de capacité pour les doter de compétence de plaidoyer, d'organisation et de défense et promotion de leurs intérêts ;
- Mieux informer les groupes démunis sur leurs droits et leurs devoirs ; soutenir leurs projets économiques à travers un fond de soutien ou la facilitation de leur accès aux établissements financiers ;
- Lutter contre la mendicité par l'information et le soutien à l'emploi ou la formation de ces groupes. Ex : formation et insertion socio-professionnelle des mendiants ;
- Veillez au déguerpissement des lieux de perpétuation de ces pratiques. Il s'agit d'identifier les écoles coraniques qui fonctionnent sur un principe acceptable et ceux qui ne répondent pas aux normes décentes d'apprentissage afin de leur appliquer la loi (code pénal) avec des circonstances aggravantes dans les cas d'exploitation des enfants, de violence basée sur le genre (physique ou mentale) et d'abus sexuel ;
- Renforcer les moyens et les capacités des centres pour déficients mentaux (exemple de l'AMALDEM en commune IV ou du centre du point G) pour améliorer les conditions de traitement, de rééducation, de formation et d'apprentissage pour les enfants déficients mentaux ;
- Multiplier et professionnaliser les centres d'écoutes communautaires qui seront dotés d'ateliers d'apprentissage de métier pour offrir un métier décent aux jeunes gages de leur participation au développement du pays ;
- Renforcer la capacité des villages SOS d'enfants et la démultiplication de ces villages partout où le besoin se fera sentir ;
- Etoffer le dispositif de l'assistance médicale en augmentant son budget de 1 à 3 milliards de FCFA avec la forte implication des collectivités locales ; soutenir les mutuelles de personnes handicapées pour améliorer leur couverture sanitaire ;
- Renforcer la collaboration avec divers organismes, pour soutenir les actions des associations et groupements des couches vulnérables de notre société notamment la Fédération Malienne des Associations de Personnes Handicapées, l'association des Albinos, les malades mentaux, les orphelins du Sida ;
- Accroître l'accessibilité des administrations pour les personnes et organisations de personnes défavorisées ; faciliter leurs accès aux partenaires et autres acteurs de développement ;

- Suppression du Ministère en charge de la promotion des femmes et éventuellement du Ministère en charge de la jeunesse au profit d'un grand département de la solidarité et de la promotion des couches vulnérables ;
- Suivre les initiatives et les activités de développement sociale avec l'implication des collectivités pour assurer leur cohérence, éviter les duplications et améliorer leur efficacité ;
- Réorienter les activités du mois de la solidarité, éviter le folklore et privilégier le concret, les activités avec des résultats tangibles ;
- Améliorer les dotations budgétaires du secteur social de 10 milliards de FCFA pour faire face aux actions prévues dans notre projet.